

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 29 juin 2017.

RÉSOLUTION

2017-146

LOISIRS ET CULTURE

POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

PLAN D'ACTION 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la *Politique culturelle municipale* (résolution numéro 178-2009), le 2 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de suivi de la politique culturelle municipale a déposé à la Ville le plan d'action élaboré pour le soutien aux organismes et activités culturels pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce plan, des aides financières peuvent être versées aux organismes suite à une demande formulée à l'agente de développement culturel et que des dépenses peuvent être effectuées dans le cadre de l'organisation d'activités par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les organismes identifiés au plan d'action 2017 joint à la présente résolution ont fait l'objet d'une recommandation favorable pour le versement d'aides financières qui totalisent 11 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission adopte le plan d'action 2017 dans le cadre de la *Politique culturelle municipale*;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à verser, aux organismes identifiés au plan, les aides financières au montant de 11 000 \$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général à effectuer les dépenses pour les activités organisées par la Ville et totalisant un montant de 4 700 \$.

Ces dépenses sont imputées au poste budgétaire numéro 02.702.90.447 (Politique culturelle).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire